

RESPONSABLE D'ETABLISSEMENTS ET SERVICE POUR PERSONNES AGEES - RESPA*

2183

PROBLEMATIQUE

Diriger aujourd'hui un établissement ou un service pour personnes âgées suppose des connaissances et des compétences spécifiques, qui ne peuvent s'acquérir que dans un questionnement et un accompagnement tant théorique que pratique. La permanente évolution de la législation et des publics accueillis implique une transformation des projets d'établissements et de services afin de maintenir et d'améliorer la qualité des prises en charges et des interventions gérontologiques.

Dans un tel contexte, il apparaît indispensable de proposer une formation de direction de niveau II directement ciblée pour des professionnels en poste en maison de retraite ou dans des services dédiés aux personnes âgées, en position de direction ou souhaitant le devenir.

CONTENU - BLOC DE COMPETENCES

Bloc 1 : Assurer la direction opérationnelle d'un établissement ou d'un service pour personnes âgées autonomes ou dépendantes

Bloc 2 : Garantir la prise en charge des résidents accueillis ou des personnes accompagnées dans le respect des exigences qualités et règles déontologiques du champ social et médico-social

Bloc 3 : Manager et animer les équipes pluri-professionnelles d'un établissement ou d'un service pour personnes âgées

Bloc 4 : Assurer la gestion financière et administrative d'un établissement, d'un service ou d'une résidence pour personnes âgées

Bloc 5 : Intégrer l'établissement ou le service dans le réseau de soins et/ou de services à la personne du territoire concerné

PRE-REQUIS

- Professionnels en poste de Responsable ou de Direction d'établissements ou services du secteur social ou médico-social (personnes âgées ou autres publics)

- Toute personne (dans et hors secteur SMS) souhaitant accéder aux postes et/ou aux fonctions de Responsable ou Directeur, titulaire d'un niveau d'études Bac + 2 (dérogation possible) ayant une connaissance des populations accueillies

Un stage pratique de 250 heures minimum dans un établissement ou service du secteur gérontologique est fortement conseillé pour les candidats « hors secteur »

OBJECTIFS

- Acquérir, développer et renforcer l'ensemble des compétences nécessaires à l'exercice de la fonction de Responsable d'établissements et service pour personnes âgées

- **Obtenir une qualification de direction de niveau 6 permettant de diriger un établissement ou un service pour personnes âgées, en conformité avec le décret de 2007 sur la qualification** (Décret n° 2007-221 du 19 février 2007 pris en application du II de l'article L312-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles relatif aux modalités de délégation et au niveau de qualification des professionnels chargés de la direction d'un ou plusieurs établissements ou services sociaux ou médico-sociaux)

** Certification de niveau 6 inscrite au RNCP par arrêté du 9 avril 2018, publié au Journal Officiel du 17 avril 2018 – Code NSF 332p - En cours de renouvellement*

** A Paris - 20^e promotion - février 2021

A Montpellier, La Grande-Motte - 7^e promotion - février 2021

La formation RESPA est également proposée, en partenariat avec l'Actif à la Grande-Motte Montpellier

DATES

VOIR CI-DESSOUS**

DURÉE

360 heures

COÛT

7100 €

RESPONSABLE PEDAGOGIQUE
Isabelle Cariat

En partenariat avec

